

CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivité

Durée formation: 1, 2 ou 3ans

Niveau terminal d'études : CAP

Nature du diplôme : diplôme national

Code diplôme : 500-23002



Formation par apprentissage

Coût de la formation : gratuit



CFAR DON BOSCO

Centre de Formation d'Apprentis Régional

À savoir

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).

Il peut intervenir sur les structures fixes (gros œuvre, second œuvre), les structures mobiles (ouvertures, mobilier), les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité...

Ce professionnel connaît les différents matériaux et matériels, les modalités de leur mise en œuvre ou de leur installation, les causes de vieillissement et de panne.

Par ailleurs, il maîtrise les techniques de contrôle.(*)

Objectifs de la formation

- Assurer des actions de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.
- Localiser les pannes et en évalue la gravité.
- Procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique, remplacer un élément défectueux,
- Transmettre des informations à sa hiérarchie.

Exemples de métiers

- Agent de maintenance dans des locaux et espaces collectifs (immeubles, centres sportifs, écoles, établissements hospitaliers, maisons de retraite, centres de vacances, ...)

Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques.

Conditions d'admission

Pour entrer en CAP Maintenance des bâtiments de collectivité aucun diplôme requis n'est demandé au préalable. Il faut simplement justifié d'un niveau de fin de 3ème.

Des tests de positionnement pourront être mis en place pour les autres candidats. Accès sur dossier et entretien: les candidats seront contactés dans le mois qui suit le dépôt de dossier.

Attendus

Ce métier s'effectue par tous les temps, en intérieur ou en extérieur, et nécessite de manipuler des charges lourdes et des outils dangereux. Il faut donc appliquer les règles d'hygiène et les consignes de sécurité dans l'exécution de toutes ces activités, y compris veiller à la protection des personnes qui évoluent dans son champs d'intervention. Le port d'équipement de protection adaptés (casque, chaussures, gants, lunettes, masque) est obligatoire.

L'agent de maintenance du bâtiment travaille seul ou en équipe, sous le contrôle d'un responsable, à partir de consignes orales ou écrites, de plans ou de schémas. La diversité de ses tâches implique des conditions et de position de travail variées qui nécessitent des capacités d'adaptation. Ses horaires sont réguliers mais peuvent être soumis aux saisons et à des astreintes pour les interventions d'urgence dans certaines entreprises.

Référentiel de la formation

Pour accéder au référentiel de formation en ligne : www.donbosconice.eu → Centre de Formation d'Apprentis → Documentation.

Indicateurs

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle, ... : www.donbosconice.eu → Informations → Indicateurs-de-performance

Pour en savoir plus :

www.donbosconice.eu

Aménagement de la formation

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Pour contacter le référent handicap : référent.handicap@donbosconice.eu

Modalités d'alternance

26 semaines (2 j. /semaine en centre de formation entre le 1er sept. et le 15 juillet.

Rémunération

Situation	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 26 ans
1ère année	415,64 €	661,95 €	815,89 €
2ème année	600,37 €	785,10 €	939,04 €

Brut mensuel minimal pour un apprenti pour temps plein au 01/01/2020

Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

Restauration et hébergement

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement: 5,10 € le repas.

Dans la limite des places disponibles, possibilité d'hébergement durant les périodes en centre de formation. Pour les modalités, contacter directement le CFAR.

Accès

Tram: Ligne 1—arrêt Palais des Expositions : 450 m—6 mn

SNCF : Gare Nice Riquier : 1km—13 mn

CFAR DON BOSCO — 40, place Don Bosco — 06046 Nice cedex

Contact : Inès PRIETO - Directrice Adjointe - Tél. 04 93 92 85 82 (L.D)

i.prieto@donbosconice.eu

UAI : 0062093 T — Siret : 304 265 390 00019 — NAF : 85.31 Z